



Mont
Saint
Aignan

DECISION N° 2024-119

**Mise à disposition de la salle Christian Garros de l'Espace Marc-Sangnier
L'Université de Rouen-Normandie**

LE MAIRE DE MONT-SAINT-AIGNAN,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT la nécessité de collaborer au développement d'une passerelle et tisser un lien avec les étudiants en les accueillant au sein de l'Espace Marc-Sangnier dans le cadre de leurs études. Il est convenu de proposer de mettre à disposition de l'Université un lieu permettant d'organiser un séminaire, à l'intention des étudiants de la Licence professionnelle "Métiers de la médiation par les approches artistiques et culturelles", dédié aux scènes contemporaines associant approche théorique et pratique théâtrale ;

CONSIDERANT la disposition de la salle Christian Garros de l'Espace Marc-Sangnier, le mardi 10 et le jeudi 12 décembre 2024 de 9 heures à 17 heures.

DECIDE :

ARTICLE 1 : La conclusion d'une mise à disposition gracieuse de la salle Christian Garros située à l'Espace Marc-Sangnier rue Nicolas Poussin à Mont-Saint-Aignan et des besoins techniques, pour une durée de deux journées les 10 et 12 décembre 2024 entre 9 heures et 17 heures, au profit de l'Université de Rouen-Normandie ;

ARTICLE 2 : Que Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le - 6 DEC. 2024

Catherine FLAVIGNY

Maire

